

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 33

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt le quinze du mois de juillet à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale du 09 juillet 2020 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ – Maire, dans la Salle SG 1860 sise 25 rue de Reims à Guebwiller.

Etaient présents:

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine - M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - M. TOGNI César - Mme DEHESTRU Anne - M. LOSSER Didier - Mme CORNEC Hélène - M. CAUTILLO Dominique - adjoints au maire.

Mme BRENDER-SYDA Josiane – M. KELLER Yann – Mme CHRISTMANN Anny – M. DAYA Khalid – Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie – M. ABTEY Olivier – Mme LOTZ Muriel – M. PLACET Claude – M. REIBEL Claude – Mme HASSENFORDER Estelle – M. ROST Jean-Marie – Mme HEBERLE Laurence – M. HIGELIN Guillaume – M. FACCHIN Christian - Mme WIESSER Perrine – M. VEZINE Patrice – M. LATRA Fabrice - Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène – M. PHILIPPE Pierre - M. STICH Grégory – Mme PIZZULO Anna – conseillers municipaux.

Etait absent : /

Etaient excusés:

Mme ANGELINI Nathalie – conseillère municipale Mme CLERGET-BIEHLER Karine – conseillère municipale

Ont donné procuration :

Mme ANGELINI Nathalie – conseillère municipale à Mme CHRISTMANN Anny – conseillère municipale Mme CLERGET-BIEHLER Karine – conseillère municipale à M. PLACET Claude – conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme GRAWEY Claudine – adjointe au maire

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- 1 Conseil Formation des membres du conseil municipal
- 2 Remboursement des frais aux élus
- 3 Conseil Commissions communales permanentes Création et désignation des membres
- 4 Conseil Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger dans les organismes extérieurs
- 5 Conseil Commission d'appel d'offres et jury de concours Création et composition
- 6 Grands Projets Gendarmerie Exonération partielle des pénalités
- 7 Grands Projets Ecole Hautval Exonération partielle des pénalités
- 8 DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel CARNET DE FAMILLE

DÉPART A LA RETRAITE

M. Fernand HABY, adjoint technique titulaire, exerçant la fonction d'agent de surveillance de la voie publique, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2020.

DÉCÈS

M. Daniel WEBER est décédé le 05 juillet 2020.

Conseiller municipal de 1977 à 1989 et de 1995 à 2001.

Maire de Guebwiller de 2001 à 2008.

Maire honoraire.

M. BURGLIN Roger est décédé le 07 juillet 2020, à l'âge de 71 ans. Il était l'époux de Mme BURGLIN Josiane, agent retraité de la Ville (ATSEM).

M. le Maire présente ses condoléances aux familles en deuil.

ASSOCIATION PRO HUGSTEIN

- M. Jean-Marie NICK, président fondateur de l'association Pro Hugstein, a été distingué par la commune de BUHL qui lui a remis le titre de citoyen d'honneur pour l'ensemble de son travail au service du patrimoine de la commune.
- M. le Maire souligne que la Ville souhaite également lui rendre hommage car le château du Hugstein se trouve sur les deux bans communaux, BUHL et GUEBWILLER. Le travail réalisé bénéficie donc aux deux communes.

LIONS CLUB DE GUEBWILLER

Depuis le 1^{er=} juillet 2020, Mme Claudine MIESCH est la nouvelle présidente du Lions Club de GUEBWILLER, succédant ainsi à M. Stéphane LÉPINE.

M. le Maire souhaite préciser les attributions des neufs adjoints et des cinq conseillers municipaux délégués :

- M. Claude MULLER, 1er adjoint, délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme,
- Mme Claudine GRAWEY, 2ème adjointe, déléguée à la culture, à la jeunesse et à la citoyenneté,
- M. Daniel BRAUN, 3ème adjoint, délégué aux finances et à l'administration générale,
- Mme Isabelle SCHROEDER, 4ème adjointe, déléguée à l'événementiel et au cadre de vie,
- M. César TOGNI, 5^{ème} adjoint, délégué à la gestion, à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine bâti et non bâti,
- Mme Anne DEHESTRU, 6ème adjointe, déléguée à l'enfance, à l'éducation et à la parentalité,
- M. Didier LOSSER, 7ème adjoint, délégué aux sports et aux loisirs,
- Mme Hélène CORNEC, 8ème adjointe, déléguée aux actions solidaires,
- M. Dominique CAUTILLO, 9ème adjoint, délégué, à la sécurité et à la tranquillité publique,
- M. Jean-Marie ROST, 1^{er} CMD, délégué aux relations patriotiques et aux anciens combattants, il prendra également la présidence du conseil des aînés,
- Mme Anny CHRISTMANN, 2ème CMD, déléquée aux actions et aux relations avec les aînés,
- M. Khalid DAYA, 3ème CMD, délégué à l'animation des quartiers (auprès de Mme GRAWEY),
- Mme Josiane BRENDER-SYDA, 4 ème CMD, déléguée aux commerces,
- M. Yann KELLER, 5^{ème} CMD, déléqué à la protection de l'environnement.

---0---

Direction Générale des Services Service du secrétariat des Assemblées

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 JUIN 2020

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante.

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

---0---

Direction Générale des Services

N°01 - 07/2020

DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

Les articles L.2123-12 à 16 et R.2123-12 du Code général des collectivités territoriales réglementent le droit à la formation des membres des conseils municipaux.

En application de ces dispositions, le conseil municipal doit délibérer sur les conditions d'exercice de ce droit par ses membres et déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts à ce titre au budget de la collectivité.

Il est rappelé que ce droit est ouvert dans les conditions suivantes :

- la formation doit permettre l'acquisition de connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local,

- elle doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur,
- ne sont pas concernés les voyages d'études qui nécessitent une délibération spécifique.

Sur le plan financier il est rappelé que l'enveloppe budgétaire destinée à la prise en charge des frais afférents au droit à la formation des élus ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit 33 600 € par an.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes :

- tout membre du conseil municipal a droit à une formation adaptée à ses fonctions,
- priorité sera donnée à l'organisation d'actions de formations au niveau local afin de pouvoir y accueillir un maximum de conseillers,
- les demandes de formation individuelles des élus sont reçues dans l'ordre chronologique de leur dépôt et acceptées dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet,
- l'enveloppe budgétaire est fixée à son niveau maximum soit 20% du total des indemnités brutes perçues par les élus de la commune,
- les modalités d'utilisation de l'enveloppe budgétaire sont arrêtées de la manière suivantes afin de tenir compte de la spécificité des fonctions de chaque membre du conseil, étant précisé que le droit à la formation étant un droit individuel propre à chaque élu, il ne sera pas fait de distinction en fonction de l'appartenance politique de chaque conseiller :

1- montant maximum:

- 76 € mensuels pour les conseillers municipaux (ou 912 € par an)
- 86 € mensuels pour les conseillers délégués (ou 1 032 € par an)
- 100 € mensuels pour les adjoints et le maire (ou 1 200 € par an)

2- périodicité:

- les formations sont déclenchées à l'initiative de chaque membre du conseil et validées par le Maire
- les crédits correspondants peuvent être utilisés en une ou plusieurs fois dans l'année
- les crédits individuels sont mutualisables par groupe politique

3- conditions:

- la formation devra être dispensée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur
- la formation devra privilégier, notamment en début de mandat, les orientations suivantes:
 - les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégation de service public, intercommunalité, etc.)
 - formations en lien avec la ou les commissions dont le conseiller est membre (travaux, politique sociale, urbanisme, politique culturelle, sportive, etc.)
- chaque année, un tableau récapitulant les actions de formation financées par la commune sera annexé au compte administratif
- les frais d'enseignements sont payés sur facture directement à l'organisme formateur à la condition expresse qu'il bénéficie de l'agrément délivré par le ministère de l'intérieur conformément aux prescriptions du Code général des collectivités territoriales,
- les frais de déplacement sont pris en charge en application de l'article R.2123-13 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions prévues au décret 2006-781 du 3 juillet 2006 et aux arrêtés fixant les taux de remboursement en ce qui concerne les dépenses de transport et de restauration. Afin de tenir compte du coût actuel de l'hébergement en métropole, le remboursement forfaitaire se fera sur la base du taux maximal prévu par les textes en vigueur et sur production des justificatifs de paiement. Ce remboursement forfaitaire qui sera revalorisé

dans les mêmes conditions selon les textes successifs qui entreront en vigueur ne saurait être supérieur au montant effectivement engagé par l'élu,

- les frais annexes engagés par les élus et nécessairement liés aux formations suivies sont remboursés sur justificatifs,
- les pertes de revenus éventuelles résultant de l'exercice de ce droit à la formation sont remboursées à l'élu sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L.2123-14 du Code général des collectivités territoriales,
- l'exécutif de la collectivité est le seul ordonnateur des dépenses et doit être saisi préalablement à toute action de formation afin d'engager les formalités afférentes entre la Ville et l'organisme agréé choisi.

Mme FRANÇOIS-AULLEN souligne que la formation est un des leviers pour permettre de renouveler la vie municipale, elle constate néanmoins que peu d'élus s'en saisissent. Elle évoque le cas des « jeunes élus » qui sont en activé et parfois chargés de famille mais qui ont eu l'ambition de se lancer dans cet engagement citoyen. Elle se demande s'ils auront la disponibilité pour se former et prendre pleinement leur place dans l'action municipale. Elle espère que l'accès leur soit facilité.

Elle souhaite savoir si dans les frais engagés (sur justificatifs) par les élus, il est tenu compte des frais de garde.

M. Hugues LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, précise que ces frais peuvent être pris en charge.

Mme FRANÇOIS-AULLEN, indique qu'il a été précisé que les formations prioritaires seront celles sur les fondamentaux de la gestion des politiques locales. Elle souhaite savoir s'il serait possible d'organiser une formation sur ce sujet, et plus précisément sur l'intercommunalité, au niveau de la Ville.

M. le Maire précise qu'une formation sur ce thème pourrait être dispensée, si le nombre de participants est suffisant.

Mme FRANÇOIS-AULLEN souligne que des informations quant au DIF pour les élus devraient être diffusées dès le début du mandat car pour y entrer les démarches sont lourdes. Ces formations peuvent être validées et reconnues au niveau des compétences personnelles.

M. le Maire précise qu'une information à ce sujet sera diffusée.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- fixe les modalités d'exercice du droit à la formation des élus comme cela vient d'être présenté ;
- dit que l'enveloppe budgétaire de l'année 2020 est fixée, par dérogation aux principes énoncés, à 16 000 € ;
- décide d'inscrire les dépenses relatives au frais de formation des membres du conseil municipal qui seront imputées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - article 6535 « formation » ;

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

---0---

Direction Générale des Services

N°02 - 07/2020

DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS EXPOSES PAR LES ELUS DANS LE CADRE DU MANDAT LOCAL

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de l'exercice de leurs mandats locaux, les membres du conseil municipal sont appelés à effectuer des déplacements, tant en Métropole qu'à l'étranger, soit pour exécuter un mandat spécial soit pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la Ville de Guebwiller ès qualités, qui ouvrent droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement, en application des articles L.2123-18 et 18-1, R.2123-22-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales.

Enfin, la collectivité doit prévoir les modalités de remboursement et de prise en charge des frais exposés par les personnalités extérieures qualifiées ainsi que les accompagnants invités par le Maire à participer à diverses missions locales, nationales ou internationales notamment congrès, colloques, programmes d'études, jury de concours, manifestations spécifiques, échanges culturels et actions de promotion de notre collectivité.

Il convient donc de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution des missions ci-dessus exposées sur la base des dispositions réglementaires en vigueur (décret n°2005-235 du 14 mars 2005 d'une part et décret n°2019-139 du 26 février 2019 et son arrêté du 11 octobre 2019 d'autre part) mais en tenant compte des situations particulières lorsque l'intérêt de la mission l'exige, sans toutefois excéder les sommes réellement engagées.

Il est ainsi proposé de mettre fin au dispositif actuel et d'arrêter les nouvelles modalités suivantes :

- 1. Le conseil municipal prend acte des dispositions prévues aux articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT en matière d'exécution d'un mandat spécial.
 - Le mandat spécial, défini comme une mission accomplie, dans l'intérêt des affaires communales, par un ou plusieurs élus de l'organe délibérant, avec l'autorisation de celui-ci, exclut les activités courantes de l'élu et entraîne des déplacements inhabituels et indispensables. Il doit donc correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet [organisation d'une manifestation de grande ampleur (festival, exposition), lancement d'une opération nouvelle (chantier important), surcroît de travail momentané et exceptionnel (catastrophe naturelle)] et limitée dans sa durée.
 - Dans le cas où plusieurs déplacements et séjours successifs s'avéreraient nécessaires tout au long de l'année dans le cadre de l'exécution du mandat spécial, les frais exposés pourront être remboursés sur présentation de la même délibération.
- 2. Le conseil municipal adopte, sur la durée du mandat électif, le dispositif de prise en charge des frais de déplacement engagés par les membres du conseil municipal pour se rendre à des réunions organisées, hors du territoire communal, dans des instances ou organismes où ils représentent la Ville de Guebwiller ès qualités (articles L.2123-18-1 et R.2123-22-2 et 3 CGCT) au titre des adhésions de notre collectivité à divers organismes ou réseaux tels que le Congrès des Maires, de sa participation aux actions menées dans le cadre des jumelages, des accords de coopération, des conventions de partenariat, des programmes européens ou projets inscrits dans la cadre de la coopération décentralisée ou pour des réunions et démarches diverses engagées dans l'intérêt local de notre Ville.

- 3. Sur production d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale, les conditions de prise en charge ou de remboursement des frais exposés par les élus sont les suivantes : le remboursement aux élus des frais de déplacement, de séjour ou autres dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission, s'effectuera sur la base des dépenses réellement engagées, sur présentation d'un état de frais et des justificatifs correspondants, sans dépasser les sommes effectivement exposées par lesdits élus.
- 4. Personnalités invitées par M. le Maire
 - Le conseil municipal accepte la prise en charge ou le remboursement des dépenses engagées par les personnalités invitées par M. le Maire, à participer à diverses missions, programmes d'études, jury de concours ou manifestations spécifiques soit à Guebwiller, soit sur le territoire métropolitain.
 - La prise en charge des frais s'effectuera sur la base des dépenses nécessaires à la bonne exécution du mandat et sur présentation de justificatifs.
- 5. Les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget de l'exercice 2020 et suivants.

Par ailleurs, l'organisation de la réunion de préparation de l'opération « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » du 8 juillet dernier a conduit M. MULLER à prendre en charge le déjeuner des intervenants alors même que celui-ci devait être assuré par la Ville. Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter le remboursement du montant de 120,50 € acquitté par M. MULLER.

- M. STICH indique ne pas avoir été destinataire d'une invitation concernant la réunion mentionnée (Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce), le groupe aurait souhaité pouvoir y prendre part. Il souligne également que le Maire de Colmar a ouvert à son opposition une responsabilité d'adjoint, et souhaiterait dans le futur être convié à ce type de réunion.
- M. le Maire précise que l'ensemble du conseil municipal n'est pas convié à chacun des événements organisés par la Ville. Il s'agissait d'une réunion initiale réunissant les parties prenantes.
- M. STICH aurait tout au moins souhaité en être informé.
- M. MULLER explique qu'il s'agissait d'une réunion de lancement. Le but était de réunir les supports potentiels au niveau économique concernant ce concours. La réunion était donc composée de partenaires potentiels, malheureusement l'association « Les Vitrines de Guebwiller » n'a pas pu y prendre part. Le concours se déroulera les 09 et 10 octobre prochains.
- M. STICH souhaite uniquement être associé, dès le lancement d'une opération.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour: 31

F. KLEITZ / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Abstention(s): 1 C. MULLER

N'a (n'ont) pas pris part au vote: 1

J. BRENDER-SYDA

- approuve le régime de prise en charge des frais exposés par les élus et leurs invités dans le cadre du mandat local ;

- abroge les décisions antérieures et notamment celles issues de la délibération du 17 mai 2016 ;
- décide de rembourser M. MULLER du montant par lui acquitté de 120,50 € le 8 juillet dernier pour le déjeuner des intervenants de la réunion de préparation de l'opération « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce ».

---0---

Direction générale des services

$N^{\circ}03 - 07/2020$

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – CREATION ET COMPOSITION

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.2541-8 du Code général des collectivités territoriales dispose :

« En vue d'une discussion préparatoire à certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut élire des commissions spéciales. Le maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal. Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. »

Sur la base de cette disposition, le conseil municipal est appelé à créer les 6 commissions municipales permanentes suivantes :

- Intercommunalité et partenariats extérieurs,
- Finances et affaires générales,
- Développement durable, urbanisme et commerces,
- Culture, éducation et jeunesse,
- Sports et animation,
- Social, santé et sécurité.

Et fixer à 12 le nombre de membres pour chaque commission étant précisé que pour assurer une représentation proportionnelle des groupes composant l'assemblée, chaque groupe disposerait du nombre de membres suivant :

groupe « Guebwiller, poursuivons ensemble » : 8
groupe « Guebwiller en commun » : 2
groupe « Gueb'à venir » : 1
groupe « Guebwiller et vous » : 1

Le règlement intérieur du conseil municipal disposera du mode de fonctionnement de ces commissions.

Conformément à la décision n°10 du conseil municipal du 4 juillet dernier, la désignation des membres des commissions a lieu au scrutin public.

La présidence de ces commissions sera proposée par M. le Maire.

M. le Maire indique que les commissions sont des réunions préparatoires aux conseils municipaux, le principe étant que les points présentés en conseil municipal soient discutés préalablement en commission. S'agissant de la commission « Intercommunalité et partenariats extérieurs » il s'agirait de rassembler les délégués de la Ville siégeant à la CCRG, afin de préparer les conseils de communauté. M. le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers sont invités aux différentes commissions.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- décide de créer les commissions municipales permanentes suivantes :
 - Intercommunalité et partenariats extérieurs,
 - Finances et affaires générales,
 - Développement durable, urbanisme et commerces,
 - Culture, éducation et jeunesse,
 - Sports et animation,
 - Social, santé et sécurité.
- décide de fixer à 12 le nombre de membres de chaque commission municipale permanente;
- fixe, sur la base d'une représentation proportionnelle des groupes composant l'assemblée, le nombre de représentants de la manière suivante :

- groupe « Guebwiller, poursuivons ensemble » : 8
- groupe « Guebwiller en commun » : 2
- groupe « Gueb'à venir » : 1
- groupe « Guebwiller et vous » : 1

- décide qu'à titre exceptionnel la commission « Intercommunalité et partenariats extérieurs comptera 13 membres :

- groupe « Guebwiller, poursuivons ensemble » : 9
- groupe « Guebwiller en commun » : 2
- groupe « Gueb'à venir » : 1
- groupe « Guebwiller et vous » : 1

- décide de désigner les membres suivants pour constituer les commissions municipales permanentes (voir tableau en annexe).
- dit que le règlement intérieur du conseil municipal dispose du mode de fonctionnement des commissions municipales permanentes.

---0---

Commissions municipales permanentes

15 JUILLET 2020

Intercommunalité et partenariats extérieurs	Finances et affaires générales	Développement durable, urbanisme et commerces	Culture, éducation et jeunesse	Sports et animation	Social, Santé et Sécurité Laurence HEBERLE-JAUDON	
Francis KLEITZ	Claude REIBEL	Claude PLACET	Khalid DAYA	Muriel LOTZ		
Francis KLEITZ	Claude REIBEL	Claude PLACET	Khalid DAYA	Muriel LOTZ	Laurence HEBERLE-JAUDON	
Claudine GRAWEY	Claude MULLER	Claude MULLER	Claudine GRAWEY	Isablie SCHROEDER	Daniel BRAUN	
ாClaude MULLER	Daniel BRAUN	Isabelle SCHROEDER	Anne DEHESTRU	Didier LOSSER	Hélène CORNEC	
Sosiane BRENDER-SYDA	César TOGNI	César TOGNI	Muriel LOTZ	Khalid DAYA	Dominique CAUTILLO	
César TOGNI	Anne DEHESTRU	Didier LOSSER	Claude PLACET	Nathalie FRIDMANN-PAWLOW	Anny CHRISTMANN	
띴élène CORNEC	Josiane BRENDER-SYDA	Josiane BRENDER-SYDA	Karine CLERGET-BIEHLER	Olivier ABTEY	Nathalie ANGELINI	
Daniel BRAUN	Jean-Marie ROST	Yann KELLER	Estelle HASSENFORDER	Karine CLERGET-BIEHLER	Olivier ABTEY	
Anne DEHESTRU			Guillaume HIGELIN	Claude REIBEL	Jean-Marie ROST	
Yann KELLER						
Christian FACCHIN	Fabrice LATRA	Perrine WIESSER	Patrice VEZINE	Fabrice LATRA	Perrine WIESSER	
Patrice VEZINE	Christian FACCHIN	Christian FACCHIN	Perrine WIESSER	Patrice VEZINE	Fabrice LATRA	
Hélène FRANCOIS-AULLEN	Hélène FRANÇOIS-AULLEN	Pierre PHILIPPE	Hélène FRANÇOIS-AULLEN	Pierre PHILIPPE	Hélène FRANÇOIS-AULLEN	
G régory STICH	Grégory STICH	Grégory STICH	Anna PIZZULO	Anna PIZZULO	Anna PIZZULO	

$N^{\circ}4 - 07/2020$

DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les Organismes, le nombre de délégués et leur désignation

1° - Les organismes à statuts et à modes de désignations particuliers

1-1 Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Etablissement public administratif communal il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire ou son représentant (article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles). Il comprend cinq membres élus en son sein par le conseil municipal et cinq membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

1-2 La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et la commission d'ouverture des plis

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) prévue à l'article L.1413-1. Cette commission statue au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

La commission consultative des services publics (L.11413-1 du CGCT), est composée, dans les communes de plus de 10 000 habitants, du Maire, Président, des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle (5 à ce jour), et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante (2 à ce jour). En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Une fois créée, une commission d'ouverture des plis dont les modalités de création sont précisées à l'article L.1411-5 du CGCT, est chargée d'ouvrir les enveloppes contenant les candidatures, d'analyser ces dernières, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et d'émettre un avis sur celles-ci. S'agissant de la commission d'ouverture des plis (L.1411-5 du CGCT).

La commission est composée, dans les communes de plus de 3 500 habitants, du Maire, Président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est précisé qu'en vertu d'un jugement du tribunal de STRASBOURG du 3 juin 1996, les listes de candidats doivent être en principe issues des listes présentées aux élections municipales.

2° - Les commissions internes et organismes extérieurs

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux désignations par un vote à main levée. Si le nombre de candidats aux différents postes est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il sera procédé au vote à bulletin secret (article L2121-21 du CGCT).

2-1 Les commissions internes

Amicale du personnel communal : 2 délégués

Office municipal des sports : 3 délégués (hormis l'adjoint au sport)

Office municipal des affaires culturelles : 7 délégués

Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants : 2 délégués

Correspondant Défense : 1 délégué

Comité des jumelages : 3 délégués

Commission Communale consultative de la chasse : 4 délégués

Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CST au 1^{er} janvier 2021) : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées : 5 délégués

Conseil des aînés : 4 délégués

2-1 Les organisme extérieurs

Syndicat mixte de la Lauch: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant (pas idem CCRG)

<u>SAEML CALEO</u> : 5 délégués dont 1 délégué autorisé à présenter sa candidature au poste de président du conseil d'administration

Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin : 5 délégués

Parc naturel régional des Ballons des Vosges : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Habitats de Haute Alsace : 1 délégué à proposer

NEOLIA : 1 délégué

Collège Mathias Grünewald: 1 délégués titulaire et 1 délégué suppléant

Lycée A. Kastler: 1 délégués titulaire et 1 délégué suppléant

Lycée Th.Deck : 1 délégués titulaire et 1 délégué suppléant

Lycée J.Storck : 1 délégués titulaire et 1 délégué suppléant

Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCRG : 1 délégué titulaire et 1 suppléant

Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est : 1 délégué

Conseil de surveillance CH Charles Haby (ARS): 1 délégué

Commission Intercommunale des Impôts Directs : 1 délégué

Hôpital Intercommunal Soultz - Issenheim: 1 délégué

CITIVIA SPL: 1 délégué AG et 1 délégué Assemblée Spéciale

Agence Technique Départementale – ADAUHR : 1 délégué AG-ATD et 1 délégué suppléant

FLORIOM SPL: 1 délégué

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Conseil Local de santé mentale : 1 représentant

Association des Elus de la Vigne et du Vin : 1 délégué

Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) : 1 délégué

Association Ecole de Musique de la Région de Guebwiller: 1 délégué

Association des Dominicains de Haute Alsace : 7 délégués dont 3 au conseil d'administration

Association les amis de Murbach : 2 délégués

Association Pro Hugstein: 1 délégué

Service Interentreprises de Santé au Travail Centre Alsace : 1 délégué

Association Foyer le Graethof: 1 représentant (CSV)

Association IME St-Joseph: 1 représentant (CSV)

Le conseil municipal après l'exposé et après avoir procédé aux élections et désignations :

 décide de désigner les membres suivants pour constituer les commissions internes et commissions extérieures :

CCAS (après appel à candidature, 3 listes on été enregistrées) :

M. le Maire propose que le CCAS soit composé par 4 délégués du groupe majoritaire et 1 délégué pour les groupes d'opposition et propose la liste du groupe majoritaire.

M. FACCHIN propose Mme WIESSER.

Mme FRANÇOIS-AULLEN se propose.

M. STICH précise qu'aucun candidat ne sera proposé pour le groupe « Guebwiller et Vous ».

Vote:

Voix Liste A (Guebwiller, poursuivons ensemble): 24; Siège(s) obtenu(s): 4

Voix Liste B (Guebwiller en commun): 7; Siège(s) obtenu(s): 1

Voix Liste C (Gueb'à Venir) : 2; Siège(s) obtenu(s) : 0

Titulaires

- Mme Hélène CORNEC liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Khalid DAYA liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Jean-Marie ROST liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Nathalie ANGELINI liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Perrine WIESSER liste « Guebwiller en Commun »

CCSP (après appel à candidature, 2 listes on été enregistrées) :

M. le Maire propose la liste pour le groupe majoritaire.

M. STICH propose sa candidature ainsi que celle de Mme PIZZULO.

Mme WIESSER précise qu'aucun candidat ne sera proposé pour le groupe « Guebwiller en Commun ».

Mme FRANÇOIS-AULLEN précise qu'aucun candidat ne sera proposé pour le groupe « Gueb'à Venir ».

Vote:

Voix Liste A (Guebwiller, poursuivons ensemble): 25; Siège(s) obtenu(s): 4

Voix Liste B (Guebwiller et Vous): 6; Siège(s) obtenu(s): 1

N'a (n'ont) pas pris part au vote : 2

Titulaires

- M. Daniel BRAUN- liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Isabelle SCHROEDER- liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Claude MULLER- liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Josiane BRENDER-SYDA- liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Grégory STICH liste « Guebwiller et Vous »

Commission d'ouverture des plis (après appel à candidature, 3 listes on été enregistrées) :

M. le Maire propose la liste pour le groupe majoritaire.

M. STICH propose sa candidature ainsi que celle de Mme PIZZULO.

Mme FRANÇOIS-AULLEN propose la candidature de M. PHILIPPE.

Vote:

Voix Liste A (Guebwiller, poursuivons ensemble): 23; Siège(s) obtenu(s): 3

Voix Liste B (Gueb'à Venir): 4; Siège(s) obtenu(s): 1

Voix Liste C (Guebwiller et Vous): 5; Siège(s) obtenu(s): 1

N'a (n'ont) pas pris part au vote : 1

Titulaires

- M. Daniel BRAUN liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Isabelle SCHRODER liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Claude MULLER liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Pierre PHILIPPE liste « Gueb'à Venir »
- M. Grégory STICH liste « Guebwiller et Vous »

Suppléants

- M. Didier LOSSER liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. César TOGNI liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Anne DEHESTRU liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Hélène FRANCOIS-AULLEN liste « Gueb'à Venir »
- Mme Anna PIZZULO liste « Guebwiller et Vous »

Amicale du personnel communal (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Voix Contre: 1

H. FRANÇOIS-AULLEN

Titulaires

- M. Daniel BRAUN
- Mme Anny CHRISTMANN

Office municipal des sports (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition.

M. LATRA se propose.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Guillaume HIGELIN
- M. Olivier ABTEY
- M. Fabrice LATRA

Office municipal des affaires culturelles (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, cinq élus et fait un appel à candidature pour deux postes d'opposition.

M. VEZINE se propose.

M. STICH propose la candidature de Mme PIZZULO.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER /

L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- Mme Claudine GRAWEY
- Mme Hélène CORNEC
- Mme Muriel LOTZ
- M. Didier LOSSER
- M. Claude PLACET
- M. Patrice VEZINE
- Mme Anna PIZZULO

Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Jean-Marie ROST
- M. Guillaume HIGELIN

Correspondant Défense (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Dominique CAUTILLO

Comité des jumelages (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition.

Mme PIZZULO se propose.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Dominique CAUTILLO
- Mme Anny CHRISTMANN
- Mme Anna PIZZULO

<u>Commission Communale consultative de la chasse</u> (après appel à candidature 3 listes ont enregistrées)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, trois élus et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition.

M. STICH se propose.

M. PHILIPPE se propose.

Vote:

Voix Liste A (Guebwiller, poursuivons ensemble): 24; Siège(s) obtenu(s): 3 C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant: N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant: K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN

Voix Liste B (Gueb'à Venir): 2; Siège(s) obtenu(s): 0

H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE

Voix Liste C (Guebwiller et Vous): 5; Siège(s) obtenu(s): 1

C. FACCHIN , G. STICH , P. VEZINE , A. PIZZULO , F. LATRA

Voix E Abst. : 1 P. WIESSER

N'a (n'ont) pas pris part au vote : 1

F. KLEITZ

Titulaires

- M. Claude PLACET liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Isabelle SCHROEDER liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Dominique CAUTILLO liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Grégory STICH liste « Guebwiller et Vous »

Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CST au 1er janvier 2021) (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, cinq élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 31

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N.

ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO

Abstention(s): 2 P. VEZINE / F. LATRA

Titulaires

- M. Daniel BRAUN « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. César TOGNI « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Anne DEHESTRU « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Guillaume HIGELIN « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Laurence HEBERLE-JAUDON « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Suppléants

- Mme Hélène CORNEC « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Claude MULLER « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Muriel LOTZ « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Josiane BRENDER-SYDA « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Jean-Marie ROST « Guebwiller, poursuivons ensemble »

<u>Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)</u>

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, quatre élus et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition.

M. VEZINE se propose.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. César TOGNI
- Mme Hélène CORNEC
- M. Dominique CAUTILLO
- Mme Josiane BRENDER-SYDA
- M. Patrice VEZINE

Conseil des aînés (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, trois élus et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition.

Mme PIZZULO se propose.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY /

M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Francis KLEITZ
- Mme Anny CHRISTMANN
- M. Jean-Marie ROST
- Mme Anna PIZZULO

Syndicat mixte de la Lauch (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

- M. Yann KELLER - M. César TOGNI

SAEML CALEO (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, cinq élus et fait un appel à candidature.

M. FACCHIN propose la candidature de M. LATRA.

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote proportionnel, mais selon le scrutin de liste.

M. FACCHIN retire la candidature de M. LATRA.

Vote:

Voix Pour: 28

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE / P. WIESSER

Voix Contre: 2

G. STICH / A. PIZZULO

Abstention(s): 3

C. FACCHIN / P. VEZINE / F. LATRA

Titulaires

- M. Francis KLEITZ + Président du CA liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Daniel BRAUN liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Claude MULLER liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Laurence HEBERLE-JAUDON liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- Mme Hélène FRANÇOIS-AULLEN liste « Gueb'à Venir »

Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, quatre élus et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition.

M. STICH se propose.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Francis KLEITZ
- M. Claude MULLER
- M. Didier LOSSER
- Mme Hélène CORNEC
- M. Grégory STICH

<u>Parc naturel régional des Ballons des Vosges</u> (après l'appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

- Mme Isabelle SCHROEDER - M. Yann KELLER

Habitats de Haute Alsace (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Hélène CORNEC

NEOLIA (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Hélène CORNEC

Collège Mathias Grünewald (après l'appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

Suppléant

- M. Claude PLACET

- Mme Anne DEHESTRU

Lycée A. Kastler (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

<u>Titulaire</u>

Suppléant

- Mme Anne DEHESTRU

- Mme Claudine GRAWEY

Lycée Th.Deck (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

- Mme Anne DEHESTRU - Mme Claudine GRAWEY

Lycée J.Storck (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire Suppléant

- Mme Anne DEHESTRU - Mme Claudine GRAWEY

<u>Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCRG</u> (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

<u>Titulaire</u> <u>Suppléant</u>

- M. Daniel BRAUN - M. Claude REIBEL

<u>Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est</u> (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire. M. le Maire ne prend pas part au vote car il en est le Président.

Vote:

Voix Pour: 32

C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

N'a (n'ont) pas pris part au vote : 1

F. KLEITZ

Titulaire

- M. Francis KLEITZ

Conseil de surveillance CH Charles Haby (ARS) (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire. M. le Maire ne prend pas part au vote car il est le Président du CA.

Vote:

Voix Pour: 32

C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

N'a (n'ont) pas pris part au vote: 1

F. KLEITZ

Titulaire

- M. Francis KLEITZ

<u>Commission Intercommunale des Impôts Directs</u> (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- M. Daniel BRAUN

<u>Hôpital Intercommunal Soultz - Issenheim</u> (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Hélène CORNEC

<u>CITIVIA SPL</u> (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Abstention(s): 1 C. MULLER

Titulaire

- M. Claude MULLER (Assemblée Générale) liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
- M. Claude MULLER (Assemblée Spéciale) liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

<u>Agence Technique Départementale – ADAUHR</u> (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Abstention(s): 1 C. MULLER

Titulaire

- M. Claude MULLER - liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Suppléant

- M. César TOGNI - liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

FLORIOM SPL (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- M. Yann KELLER

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Abstention(s): 1 C. MULLER

Titulaire

- M. Claude MULLER – liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Suppléant

- M. César TOGNI - liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Conseil Local de santé mentale (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Hélène CORNEC

Association des Elus de la Vigne et du Vin (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

N'a (n'ont) pas pris part au vote : 1 P. WIESSER

Titulaire

- M. Claude PLACET - liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

<u>Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)</u> (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Abstention(s): 1 D. LOSSER

Titulaire

- M. Didier LOSSER - liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

<u>Association Ecole de Musique de la Région de Guebwiller</u> (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY /

M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Claudine GRAWEY

<u>Association des Dominicains de Haute Alsace</u> (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, cinq élus et fait un appel à candidature pour deux postes d'opposition.

M. VEZINE propose sa candidature.

Mme PIZZULO propose sa candidature.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Francis KLEITZ (CA)
- Mme Anne DEHESTRU (CA)
- Mme Claudine GRAWEY (CA)
- M. Khalid DAYA
- Mme Josiane BRENDER-SYDA
- M. Patrice VEZINE
- Mme Anna PIZZULO

Association les amis de Murbach (après appel à candidature une seule liste a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, deux élus et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaires

- M. Jean-Marie ROST
- M. Francis KLEITZ

Association Pro Hugstein (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- M. César TOGNI

<u>Service Interentreprises de Santé au Travail Centre Alsace (après appel à candidature une seule a été enregistrée)</u>

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 32

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Abstention(s): 1 D. BRAUN

Titulaire

- M. Daniel BRAUN - « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Association Foyer le Graethof (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Nathalie ANGELINI

Association IME St-Joseph (après appel à candidature une seule a été enregistrée)

M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, un élu et fait un appel à candidature. Il constate qu'il n'y a pas de candidature supplémentaire.

Vote:

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Titulaire

- Mme Anny CHRISTMANN

---0---

CONSEIL MUNICIPAL DELEGATIONS AUX COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS 15/07/2020

COMMISSIONS INTERNES							
COMMISSIONS INTERNES	Délégués titulaires	Délégués suppléants					
C.C.A.S. 5 délégués	- Hélène CORNEC- Khalid DAYA- Jean-Marie ROST- Nathalie ANGELINI- Perrine WIESSER						
C.A.O. 5 délégués titulaires 5 délégués suppléants	- Daniel BRAUN - Isabelle SCHROEDER - Claude MULLER - Josiane BRENDER-SYDA - Grégory STICH	- Didier LOSSER - César TOGNI - Anne DEHESTRU - Claudine GRAWEY - Pierre PHILIPPE					
Jury de concours 5 délégués titulaires 5 délégués suppléants	- Daniel BRAUN - Isabelle SCHROEDER - Claude MULLER - Josiane BRENDER-SYDA - Grégory STICH	- Didier LOSSER - César TOGNI - Anne DEHESTRU - Claudine GRAWEY - Pierre PHILIPPE					
Commission d'ouverture des plis (DSP) 5 délégués titulaires 5 délégués suppléants	Daniel BRAUNIsabelle SCHROEDERClaude MULLERPierre PHILIPPEGrégory STICH	Didier LOSSERCésar TOGNIAnne DEHESTRUHélène FRANÇOIS-AULLENAnna PIZZULO					
Commission Consultative des Services Publics (DSP) 7 délégués	- Daniel BRAUN - Isabelle SCHROEDER - Claude MULLER - Josiane BRENDER-SYDA - Grégory STICH - (PEEP ALSACE) - (FCPE 68)						
Amicale du Personnel communal 2 délégués	- Daniel BRAUN - Anny CHRISTMANN						
Office Municipal des Sports 3 délégués	- Guillaume HIGELIN - Olivier ABTEY - Fabrice LATRA						
Office Municipal des affaires culturelles 7 délégués	 Claudine GRAWEY Hélène CORNEC Muriel LOTZ Didier LOSSER Claude PLACET Patrice VEZINE Anna PIZZULO 						

Office Municipal des Stés patriotiques et des anciens combattants	- Jean-Marie ROST - Guillaume HIGELIN	
2 délégués		
Correspondant défense	- Dominique CAUTILLO	
1 délégué		
Comité des jumelages	- Dominique CAUTILLO - Anny CHRISTMANN	
3 délégués	- Anna PIZZULO	
Commission Communale Consultative de la Chasse	- Claude PLACET - Isabelle SCHROEDER	
4 délégués	- Dominique CAUTILLO - Grégory STICH	
Comité Technique	- Daniel BRAUN	- Hélène CORNEC
5 délégués titulaires	- César TOGNI - Anne DEHESTRU	- Claude MULLER - Muriel LOTZ
5 délégués suppléants	- Guillaume HIGELIN	- Josiane BRENDER-SYDA
	- Laurence HEBERLE-JAUDON	- Jean-Marie ROST
CHSCT	- Daniel BRAUN - César TOGNI	- Hélène CORNEC - Claude MULLER
5 délégués titulaires	- Anne DEHESTRU	- Muriel LOTZ
5 délégués suppléants	- Guillaume HIGELIN - Laurence HEBERLE-JAUDON	- Josiane BRENDER-SYDA - Jean-Marie ROST
Commission Communale pour	- César TOGNI	
<u>l'accessibilité aux personnes</u> <u>handicapées</u>	- Hélène CORNEC - Dominique CAUTILLO	
5 délégués	- Josiane BRENDER-SYDA - Patrice VEZINE	
o dologuos	T duito VEZIVE	
Conseil des aînés	- Francis KLEITZ	
4 délégués	- Anny CHRISTMANN - Jean-Marie ROST	
	- Anna PIZZULO	
	ORGANISMES EXTERIEURS	
ORGANISMES EXTERIEURS	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Mixte de la Lauch	- Yann KELLER	- César TOGNI
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant		
CALEO	- Francis KLEITZ	
5 délégués	- Daniel BRAUN - Claude MULLER	
- unioguou	- Laurence HEBERLE-JAUDON	
	- Hélène FRANÇOIS-AULLEN	
1 Président du CA	- Francis KLEITZ	

Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin 5 délégués	- Francis KLEITZ - Claude MULLER - Didier LOSSER - Hélène CORNEC - Grégory STICH	
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 1 délégué titulaire	- Isabelle SCHROEDER	- Yann KELLER
1 délégué suppléant		
Habitats de Haute-Alsace	- Hélène CORNEC	
1 délégué	H/D = OODNEO	
NEOLIA	- Hélène CORNEC	
1 délégué	Olavela Di AOET	A DELIFOTDII
Collège Grünewald	- Claude PLACET	- Anne DEHESTRU
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant		
Lycée Kastler	- Anne DEHESTRU	- Claudine GRAWEY
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant		
Collège Deck	- Anne DEHESTRU	- Claudine GRAWEY
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant		
Collège Storck	- Anne DEHESTRU	- Claudine GRAWEY
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant		
Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CCRG (CLECT)	- Daniel BRAUN	- Claude REIBEL
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant		
CIADE	- Francis KLEITZ	
1 délégué		
Conseil de surveillance CH Charles Haby (ARS)	- Francis KLEITZ	
1 délégué		
Commission intercommunale des impôts Directs	- Daniel BRAUN	
1 délégué		
Hôpital intercommunal Soultz- Issenheim	- Hélène CORNEC	
1 délégué		

CITIVIA SPL 1 délégué AG 1 délégué Assemblée Spéciale	- Claude MULLER (AG) - Claude MULLER (AS)	
Agence Technique Départementale- ADAUHR 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	- Claude MULLER	- César TOGNI
CCRG (pour mémoire) 12 délégués	- KLEITZ Francis - GRAWEY Claudine - MULLER Claude - BRENDER-SYDA Josiane - TOGNI César - CORNEC Hélène - BRAUN Daniel - DEHESTRU Anne - KELLER Yann - FACCHIN Christian - FRANÇOIS-AULLEN Hélène	
FIORIOM SPL	- STICH Grégory - Yann KELLER	
1 délégué		
AURM	- Claude MULLER	- César TOGNI
1 délégué titulaire 1 délégué suppléant Conseil Local de Santé Mentale	- Hélène CORNEC	
1 représentant		
ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS	
Association des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) 1 délégué	- Claude PLACET	Délégués suppléants
Association Nationale des Elus en charge du Sport	- Didier LOSSER	
1 délégué Association Ecole de Musique de la Région de Guebwiller	- Claudine GRAWEY	
1 délégué Association Les Dominicains de Haute-Alsace 7 délégués dont 3 au CA	 Francis KLEITZ (CA) Anne DEHESTRU (CA) Claudine GRAWEY (CA) Khalid DAYA Josiane BRENDER-SYDA Patrice VEZINE Anna PIZZULO 	
Association Les Amis de Murbach 2 délégués	- Jean-Marie ROST - Francis KLEITZ	

Association Pro Hugstein	- César TOGNI	
1 délégué		
Association Service Interentreprises de Santé au Travail Centre Alsace	- Daniel BRAUN	
1 délégué		
Association Foyer le Graethof	- Nathalie ANGELINI	
1 représentant (CSV)		
Association IME St-Joseph	- Anny CHRISTMANN	
1 représentant (CSV)		

$N^{\circ}05 - 07/2020$

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE CONCOURS CREATION ET COMPOSITION

Rapporteur: M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales précise notamment que : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique¹, [...] le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de <u>l'article L. 1411-5</u> »

Ce dernier article indique pour sa part que ladite commission est composée, pour les communes de plus de 3 500 habitants, par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le présent rapport a donc pour objet de permettre au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Il est par ailleurs précisé que les membres élus à cette commission siégeront obligatoirement au sein des jurys de concours mis en place pour les marchés de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article R 2162-24 du Code de la commande publique.

Il est enfin proposé à l'assemblée de renoncer à l'élection des membres de la commissions au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT).

Il est laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats.

Après déclaration des listes candidates, chaque conseiller municipal est appelé pour procéder à l'enregistrement de son vote électronique.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé à la lecture des résultats.

- M. le Maire propose, pour le groupe majoritaire, quatre élus (4 titulaires et 4 suppléants) et fait un appel à candidature pour un poste d'opposition (titulaire et suppléant).
- M. STICH propose sa candidature.
- M. PHILIPPE propose sa candidature.

Le conseil municipal après l'exposé et après avoir procédé aux élections :

- décide de désigner les membres suivants (outre le Maire, Président de droit) :

Voix Liste A (Guebwiller, poursuivons ensemble): 25; Siège(s) obtenu(s): 4
F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN

Soit, depuis le 1er janvier, les valeurs de 214 000 € HT pour les marchés de fourniture et services et 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux

représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN

Voix Liste B (Gueb'à Venir) : 2; Siège(s) obtenu(s) : 0

H. FRANÇOIS-AULLEN / P. PHILIPPE

Voix Liste C (Guebwiller et Vous): 6; Siège(s) obtenu(s): 1

C. FACCHIN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

A l'issue du scrutin la liste élue comprend :

Membres titulaires :

M. Daniel BRAUN

Mme Isabelle SCHROEDER

M. Claude MULLER

Mme Josiane BRENDER-SYDA

M. Grégory STICH

, liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Jiste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Membres suppléants :

M. Didier LOSSER , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
M. César TOGNI , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
Mme Anne DEHESTRU , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
Mme Claudine GRAWEY , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

La liste présentée par M. Grégory STICH n'ayant pas proposé de suppléant, M. le Maire propose que M. Pierre PHILIPPE soit désigné suppléant. La décision est adoptée à l'unanimité.

La liste définitive est donc la suivante :

Membres titulaires :

M. Daniel BRAUN

Mme Isabelle SCHROEDER

M. Claude MULLER

Mme Josiane BRENDER-SYDA

M. Grégory STICH

, liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Iiste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Jiste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Jiste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Jiste « Guebwiller, poursuivons ensemble »

Membres suppléants :

M. Didier LOSSER , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
M. César TOGNI , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
Mme Anne DEHESTRU , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
Mme Claudine GRAWEY , liste « Guebwiller, poursuivons ensemble »
M. Pierre PHILIPPE , liste « Gueb'à Venir »

---0---

N°06 - 07/2020

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE TRAVAUX EXONERATION PARTIELLE DES PENALITES

Rapporteur: M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire.

Il est rappelé que par délibérations du 13 juillet 2017 et 4 octobre 2017, le conseil municipal a validé la signature des marchés pour la construction de la nouvelle gendarmerie de Guebwiller.

Il est également rappelé que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) applicable à chacun des 18 marchés de travaux passés pour la construction de la caserne de gendarmerie prévoit en son article 4.3 que, par dérogation à l'article 20.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux (CCAG Travaux), à chaque fois qu'il est constaté un dépassement des délais d'exécution des travaux ou que l'entreprise n'a pas été en mesure de justifier son absence à une réunion de chantier, celle-ci se voit appliquer une pénalité de 200 € par jour de retard et 100 € par absence.

Il est précisé que ces règles, plusieurs fois rappelées aux entreprises au cours du chantier, a conduit à leur notifier, compte tenu du dépassement des délais contractuels et de leurs absences, un montant global de pénalités de plus de 100 000 € se répartissant de la manière suivante :

N°	LOT	ENTREPRISES	Absence aux réunions 100€/absence		Retards de chantier 200€/jour calendaire		TOTAL DES PENALITES
1	VRD	ALTER	2	200,00€		0,00€	200,00€
2	GROS-ŒUVRE	MADER	10	1 000,00 €		0,00€	1 000,00 €
3	CHARPENTE BOIS	GROSS	14	1 400,00 €		0,00€	1 400,00 €
4	CHARPENTE METALLIQUE	WOLF SYSTEME	10	1 000,00 €		0,00€	1 000,00 €
5	ETANCH. ZINGU. COUV.	SCHOENENBERGER	22	2 200,00 €	117	23 400,00 €	25 600,00€
6	FACADES – BARDAGE	CABETE	25	25 2 500,00 €		4 600,00 €	7 100,00€
07A	MEN. EXTERIEURE ALU	HIRTH	17	17 1 700,00 €		11 400,00 €	13 100,00€
07B	MEN. EXTERIEURE PVC	HIRTH	16	1 600,00 €		0,00€	1 600,00 €
8	ECHAFAUDAGES	KAPP ECHAFAUDAGES	9	900,00€		0,00€	900,00€
9	PLATRERIE – PLAFONDS	REGO	16	1 600,00 €		0,00€	1 600,00 €
10	MEN. INTERIEURE BOIS	KLEINHENNY	22	2 200,00 €	56	11 200,00 €	13 400,00 €
11	SERRURERIE	ROMAN	33	3 300,00 €	36	7 200,00 €	10 500,00 €
12	CARRELAGE - FAIENCE	MULTISOLS	10	1 000,00 €	35	7 000,00 €	8 000,00 €
13	REV. SOLS SOUPLES	ALSASOL	12	1 200,00 €		0,00€	1 200,00 €
14	PEINTURE	KALKAN	7	700,00€		0,00€	700,00€
15	PLOMBERIE	LABEAUNE JMC	26	2 600,00 €		0,00€	2 600,00 €
16	CHAUFFAGE - VENTILATION	LABEAUNE JMC					
17	7 ELECTRICITE CET		33	3 300,00 €	49	9 800,00€	13 100,00€
				28 400,00 €		74 600,00 €	103 000,00 €

Il est enfin précisé que l'article 4.5 du CCAG rappelle sans équivoque que « l'ensemble de toutes ces pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le maître d'œuvre. Toutes les pénalités visées ci-dessus sont irrévocables, cumulables et sont comptées, sans limitation ni plafonnement, par jour calendaires, depuis le jour du constat de l'infraction jusqu'à la date où les prestations objet des pénalités seront respectées ».

Pour autant, il est incontestable que certaines entreprises ont eu à cœur d'exécuter leurs prestations dans les délais.

Il est également vrai que les absences aux réunions de chantiers n'ont eu que peu d'effet sur la durée totale du chantier.

Compte tenu de ces deux éléments, une exonération totale des pénalités dues pour absences aux réunions de chantier semble légitime.

S'agissant des pénalités pour retard dans l'exécution des prestations, les contestations formulées par les entreprises concernées ne sont pas recevables au sens où elles se bornent à évoquer le retard pris par une ou plusieurs autres entreprises sans justifier de leur incapacité à mettre en œuvre les moyens qui leur auraient permis de respecter les délais et mentionnés dans leur mémoire technique. Il est enfin rappelé que chaque mois de retard a conduit à priver la ville d'un loyer de près de 26 000 €. Pour autant et considérant la situation économique de ces entreprises, il est proposé d'exonérer ces entreprises à hauteur de 50 % des pénalités calculées.

Sur la base des éléments présentés, le tableau modifié des pénalités seraient le suivant :

Ν°	LOT	ENTREPRISES		ence aux eunions		tards de nantier	TOTAL DES PENALITES	exonération des pénalités	exonération	pénalités recalculées
			100€/absence		200€/jour		PENALITES	dues periairies	dues periaines	après
			1000	-/absence	calendaire			absences	retards	exonérations
1	VRD	ALTER	2	200€		0 €	200€			0 €
			- 40							
	GROS-ŒUVRE	MADER	10	1000 €		0 €				0 €
3	CHARPENTE BOIS	GROSS	14	1400 €		0€	1400€	100%	50%	0€
4	CHARPENTE METALLIQUE	WOLF SYSTEME	10	1000€		0€	1000€	100%	50%	0€
5	ETANCH. ZINGU. COUV.	SCHOENENBERGER	22	2200€	117	23400€	25600€	100%	50%	11700€
6	FACADES – BARDAGE	CABETE	25	2500€	23	4600€	7100€	100%	50%	2300€
07A	MEN. EXTERIEURE ALU	HIRTH	17	1700€	57	11400€	13100€	100%	50%	5700€
07B	MEN. EXTERIEURE PVC	HIRTH	16	1600€		0€	1600 €	100%	50%	0€
8	ECHAFAUDAGES	KAPP ECHAFAUDAGES	9	900€		0€	900€	100%	50%	0€
9	PLATRERIE – PLAFONDS	REGO	16	1600€		0€	1600€	100%	50%	0€
10	MEN. INTERIEURE BOIS	KLEINHENNY	22	2200€	56	11200€	13400€	100%	50%	5600€
11	SERRURERIE	ROMAN	33	3300€	36	7200€	10500€	100%	50%	3600€
12	CARRELAGE - FAIENCE	MULTISOLS	10	1000€	35	7000€	8000€	100%	50%	3500€
13	REV. SOLS SOUPLES	ALSASOL	12	1200€		0€	1200 €	100%	50%	0€
14	PEINTURE	KALKAN	7	700€		0€	700€	100%	50%	0€
15	PLOMBERIE	LABEAUNE JMC	26	2600€		0€	2600€	100%	50%	0€
16	CHAUFFAGE - VENTILATION	LABEAUNE JMC	0	0€		0€	0€	100%	50%	0 €
17	ELECTRICITE	CET	33	3300€	49	9800€	13100€	100%	50%	4900€
28400€						74600€	103000€			37300€

- M. STICH souligne qu'un certain nombre de pénalités ont déjà effectivement été exonérées. Il se dit conscient que le contexte est difficile et que certaines pénalités sont importantes. Il aurait souhaité que les sociétés soient exonérées davantage car dans le cadre de l'après covid, ces pénalités pourraient grever l'emploi et l'employabilité des entreprises. Un effort supplémentaire pourrait être opportun.
- M. le Maire précise que de nombreuses discussions ont eu lieu quant à l'exonération de ces pénalités, des critères objectifs ont été suivis. La Ville se voit dépourvue de 26 000 € et il est également nécessaire de montrer à certaines entreprises que lorsqu'elles acceptent des chantiers il s'agit de les honorer.
- M. MULLER indique qu'il ne s'agit en rien d'une discussion unilatérale. Les entreprises ont été parties prenantes dans ces choix.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

 décide d'exonérer chacune des entreprises concernées de 100 % du montant dû au titre des absences aux réunions de chantier, de 50% du montant dû au titre des retards dans l'exécution des travaux et d'approuver le montant total des pénalités figurant au tableau ci-dessus; - autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents en découlant.

---0---

Direction Développement du Territoire

N°07 - 07/2020

ECOLE ADELAIDE HAUTVAL TRAVAUX EXONERATION PARTIELLE DES PENALITES

Rapporteur: M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire.

Il est rappelé que par délibérations des 12 février et 4 juin 2018, le conseil municipal a validé la signature des marchés pour la réhabilitation de l'école Pierre Bucher devenue école Adélaïde Hautval.

Il est également rappelé que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) applicable à chacun des 18 marchés de travaux prévoit en son article 4.3 que, par dérogation à l'article 20.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux (CCAG Travaux), à chaque fois qu'il est constaté un dépassement des délais d'exécution des travaux ou que l'entreprise n'a pas été en mesure de justifier son absence à une réunion de chantier, celle-ci se voit appliquer une pénalité de 200 € par jour de retard et 100 € par absence.

Au cours de ce chantier, seule 1 entreprise, SOMREN (lot 10 – plâtrerie/plafonds suspendus) a fait l'objet d'un décompte de jours de retard (21) et s'est vue appliquée les pénalités correspondantes pour un montant de 4 200 €.

Il est enfin précisé que l'article 4.5 du CCAG rappelle sans équivoque que « l'ensemble de toutes ces pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le maître d'œuvre. Toutes les pénalités visées ci-dessus sont irrévocables, cumulables et sont comptées, sans limitation ni plafonnement, par jour calendaires, depuis le jour du constat de l'infraction jusqu'à la date où les prestations objet des pénalités seront respectées ».

Le retard pris par cette entreprise a engendré de grandes difficultés lors de la fin du chantier, contrainte par la rentrée scolaire.

Pour autant et considérant la situation économique de cette entreprise, il est proposé de l'exonérer à hauteur de 50 % des pénalités calculées.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour: 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : N. ANGELINI / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / L. HEBERLE-JAUDON / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / P. PHILIPPE / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- décide d'exonérer l'entreprise SOMREN (lot 10 plâtrerie/plafonds suspendus) de 50 % du montant dû au titre des retards dans l'exécution des travaux et d'approuver le montant total des pénalités dues par l'entreprise, de 2 100 €;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents en découlant.

---0---

N°08 - 07/2020

DIVERS

1) <u>Est-il possible de mettre en place un partenariat entre la Ville de Guebwiller et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) afin d'obtenir notamment le label « Refuge LPO » ? (Question de Mme WIESSER)</u>

Mme WIESSER souligne que Guebwiller compte de nombreux parcs, jardins et lieux de promenade. Dans le cadre de ce partenariat, un membre de LPO effectue un recensement des espèces présentes sur les sites. Des moyens de préservation et de développement de la biodiversité sont identifiés afin de favoriser la diversité. L'avantage de la démarche pourrait être une réponse objective au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), à l'agenda 21, un modèle de vie durable et moderne serait mis en avant et cela permettrait de valoriser le patrimoine naturel, urbain et périurbain.

M. le Maire précise que la question a été étudiée partiellement et qu'elle doit encore être approfondie eu égard aux contraintes engendrées par le Label. Il propose d'en débattre lors d'une prochaine commission.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 20 h 45.